

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021

**N° CP-2021-10-8-3**

**N° applicatif 2616**

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Service instructeur**

Service budget et dette

### **Service consulté**

## **GARANTIE D'EMPRUNT 3F GRAND EST ACQUISITION EN VEFA DE 54 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE MARIE JOSEPH GILG ET CHARLES KIENZL A GUEBWILLER**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à 3F GRAND EST à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 2 872 447 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'acquisition de 54 logements locatifs sociaux situés rue Marie Joseph Gilg et Charles Kienzl à GUEBWILLER.

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt émanant de 3F GRAND EST pour un prêt d'un montant de 2 872 447 €, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, constitué de quatre lignes du prêt selon l'affectation suivante :

- PLAI foncier, d'un montant de 290 947 €
- PLUS, d'un montant de 1 013 232 €
- PLUS foncier, d'un montant de 1 298 268 €
- PHB 2.0 tranche 2020, d'un montant de 270 000 €

pour l'opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 54 logements locatifs sociaux situés rue Marie Joseph Gilg et Charles Kienzl à GUEBWILLER.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 7 614 423,61 € est prévu selon le tableau ci-après :

CDC – PLAII foncier	290 947 €
CDC - PLUS	1 013 232 €
CDC – PLUS foncier	1 298 268 €
CDC – PHB 2.0	270 000 €
Subvention Etat	82 500 €
Prêt Action Logement PLUS	1 981 700 €
Prêt Action Logement PLAII	480 200 €
Subvention Action Logement PLUS	849 300 €
Subvention Action Logement PLAII	205 800 €
Fonds propres	1 142 476,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 614 423,61€</b>

Les caractéristiques financières du Prêt sont précisées dans le contrat de prêt n° 126206 émis par la Caisse des Dépôts et Consignations et joint en annexe au présent rapport.

En cas de mise en jeu des garanties, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt de la Collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 872 447 euros souscrit par 3F GRAND EST auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°126206, constitué de quatre lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY